



INFORMATION MUNICIPALE

La commune de Saint Césaire entend faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2022.

Si elle était validée par les services de l'Etat, elle permettrait d'engager des procédures d'indemnisation auprès des assureurs.

Pour cela, la commune doit constituer un dossier recensant tous les cas et les joindre à la déclaration.

Les personnes concernées doivent se signaler avant le **1^{er} Novembre 2022**.

en déposant un courrier accompagné de photos au secrétariat de la Mairie – 2 Rue du Maine.

Le Maire,
Mireille ANDRE